

Fédération Syndicale Unitaire

### Bulletin de la section FSU du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

Local situé impasse Valin à CHARTRES (derrière l'auberge de jeunesse), Adresse postal : 1 place Châtelet 28026 CHARTRES Cedex

Tel: 02 37 23 60 90 - Fax: 02 37 23 60 87 Mél: syndicat\_unatos\_fsu@cg28.fr

ou sdu.clias-fsu28@orange.fr

http://www.snuclias-fsu.fr/

CG 28 info n°13

http://www.unatos.fr/

#### Bonne année 2012!

En formulant ces vœux nous ne pouvons ignorer que cette nouvelle année risque à nouveau d'être une année de combat. Salaires, emploi, précarité, statuts, retraites, assurance maladie, libertés publiques... Nous pourrions poursuivre encore cet inventaire à la Prévert des luttes que nous devrons mener.

En dépit des multiples sujets de préoccupations, nos vœux sont résolument optimistes. 2012 sera belle si nous la faisons ENSEMBLE!

Bonne année à tous donc, avec le souhait que 2012 soit une année de mobilisations, de luttes, des changements et de succès

# Austérité... oh rage, oh désespoir!

#### SOMMAIRE

Page 1 : Austérité

Pages 2 , 3, 4 et 5 : CTP (3 nov. 2011)
Page 6 : CAP et CHS

Page 7 : Réforme territoriale, «Et c'est parti !»

Page 8 : Dette publique, l'embrouille !

rce que les plans d'austérité nous frappent tous et surtout les plus précaires d'entre nous, la FSU était présente lors de la mobilisation du 15 décembre. Même si la riposte des organisations syndicales face à l'ampleur des mesures iniques et inutiles est sous dimensionnée, nous ne pouvions rester muets. L'ensemble des pouvoirs publics, l'ensemble des décideurs de notre société ont décidé que face à cette crise et à la dette la solution était l'AUSTERITE (Voir article Dette publique, est-ce vraiment la raison de tous nos maux ? Page 8).

Ce mot vient du latin *austeritas*, «saveur» âpre, sévérité. Il est en effet clair que la saveur des plans qui nous tombent sur la tête est pour le moins âpre et que leur sévérité est autant démesurée qu'injuste. Présents dans la délégation qui était reçue par le Préfet nous avons dénoncé ce que ces plans veulent dire pour les agents du Conseil général.

Frappés nous le sommes comme tous les citoyens par la diminution de notre pouvoir d'achat. Nous le sommes d'autant plus que contrairement à nos collègues de l'Etat les 3/4 des agents du Conseil général sont catégorie C ou B et qu'un dixième des personnels n'est pas titulaire. Donc le gel du point d'indice pour les salariés du Département

est synonyme de choix et donc de renoncements. Or, certains renoncements, comme la non souscription d'une mutuelle, sont lourds de conséquences! (Je prends cet exemple car bien
que le décret relatif à la participation
des collectivités territoriales au financement de la protection complémentaire des agents soit sorti; toujours rien
d'annoncé au CG28!). On demande
donc aux fonctionnaires territoriaux
que nous sommes de se serrer la ceinture car les mauvais génies des agences
de notations ont quasiment pris le pouvoir et que les apprentis sorciers

qui sont censés nous gouverner n'y voient rien à redire.

De surcroît, nous constatons au quotidien que ces politiques d'austérité creusent le fossé entre les pauvres et les riches, nécessitant pour de nombreux citoyens un besoin accru de la collectivité. Alors même que le service public devrait être un outil de redistribution des richesses, on donne régulièrement un tour de vis supplémentaire.

Car même si nous ne subissons pas la funeste règle du systématique 1 départ sur 2 non remplacés, il n'en demeure pas moins que la maitrise des dépenses passe inéluctablement par moins de recrutement. Or, moins de recrutement cela signifie moins d'agents pour faire face à de plus grands besoins comme dit plus haut. Ce ne sont pas les collègues travailleurs sociaux ou encore ceux des routes qui nous contrediront.

Mesdames et Messieurs les «décideurs», vous les élus qui donnez le chemin à suivre, vous les cadres qui vous empressez de le suivre, êtes-vous si aveugles que vous ne voyez pas la souffrance induite par les plans nationaux et leur répercussions locales.



3 nov. 2011 CTP - CTP - CTP - CTP

**e** CTP de novembre promettait d'être chaud malgré la saison, notamment à cause de l'avis qu'il devait émettre sur la nouvelle territorialisation. En riposte à ce projet de l'administration et après une HMI Intersyndicale (CFDT, CGT, FO, FSU et UNSA) très suivie, un préavis intersyndical de grève couvrant l'ensemble des collègues du secteur social avait été déposé. Un rassemblement était prévu à 8h30 ce même jour à l'esplanade Martial TAUGOURDEAU. Environ 170 collègues étaient présents, ils ont pu entendre l'administration, par la voix de Jean-Pierre JALLOT, vice Président en charge des ressources humaines, annoncer que le nouveau découpage territorial

était «mort»! Le travail intersyndical et les mobilisations des agents sont sans aucun doute à l'origine de ce revirement. C'est donc aux sons de « Tu prends tes CLIC et tes CLAC Personn' n'en veut de ton projet de territo! » que ce CTP marathon (puisque prévu sur la journée) commençait.

lère intervention, celle de Jean-Pierre JALLOT, qui préside ce CTP. Il nous annonce «l'avènement d'une nouvelle ère»: la mise en place d'«Eure-et-Loir avenir», nouvelle manière de travailler, nouvelle manière de dialoguer...

Avant de rentrer dans le vif du sujet, un des élus de l'opposition a également souhaité faire une déclaration, regrettant qu'une fois encore, la

«base» (NDLR: les agents qui connaissent le terrain) de notre collectivité ait été ignorée lors de la réflexion liée à ce projet. Il a insisté sur le temps et l'argent perdus pour qu'en définitif, on reparte à zéro. Cela nous semble en effet assez bien refléter la situation.

# **1**<sup>ER</sup> point à l'ordre du jour : information sur le projet de territoire.

Le conseil général, 10 ans après son livre blanc, a consulté les citoyens pour savoir ce qu'ils attendaient du Département. «Eure-et-Loir avenir» était né! Avec le recours, bien évidemment, aux services d'un cabinet conseil pour un peu plus de 130 000 euros. Donc, fort des conclusions de cette démarche ainsi

que des objectifs fixés par les élus du GAEL (majorité départementale), un projet de territoire a vu le jour! Au travers de 5 axes structurants, de 28 politiques publiques, d'une centaine d'objectifs directeurs, de 300 objectifs opérationnels et d'environ 1000 actions c'est en fait une feuille de route pour les services et les élus pour les années à venir. Le «tout nouveau DGS» nous a présenté ce catalogue très séduisant de politiques publiques dont un certain nombre est déià en vigueur. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce chapelet de bonnes intentions mais à condition bien sûr que les moyens financiers et humains (personnels) permettent la mise en place de ces politiques. La FSU a d'ailleurs

sources Naturelles à la DGA des Territoires de Franck LORHO. Les autres parties, Direction des transports et Direction des routes, sont rattachées à la DGA des Investissements de Jean-Marc JUILLARD (ex DGA Patrimoine). Il est créé dans cette DGA, une Direction de la Maîtrise d'ouvrage qui deviendra peut être une Direction de la Maîtrise d'œuvre, c'est encore en débat, de même que la place de la cellule sécurité routière, pour quoi faire, chez qui...??

Le DGA des territoires a indiqué que l'ex ASUC devenait le service de l'en-

Le DGA des territoires a indiqué que l'ex ASUC devenait le service de l'enseignement supérieur. La volonté du Conseil général est en effet de diversifier les formations dispensées sur le site. Nous avons souhaité savoir avec quelles

ressources internes. Le DGA nous a répondu que la baisse d'activités de l'UFR centre (Unité de formation et de recherche) ainsi que la reprise de certaines activités de gestion du site par les services du Département (le marché extincteurs ou encore celui de l'entretien des ascenseurs...) permettaient d'envisager cette diversification avec les personnels en place. Il a néanmoins admis qu'il faudrait être vigilant afin de ne pas trop surcharger «la barque»!

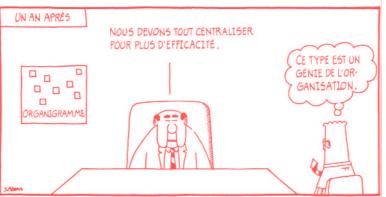
Dans les autres directions, pas de grand changement si ce n'est la création d'une cellule contentieux auprès du directeur des interventions sociales qui a pour vocation de centraliser les contentieux liés aux différentes aides sociales (RSA, APA...). Loin de nous l'idée de faire l'apologie de

l'illégalité. Néanmoins, nous ne pouvons nous empêcher de penser que si nos concitoyens vivaient moins dans la misère peut-être y aurait-il moins de fraude!

Tout au long de la présentation par les DGA de ce nouvel organigramme, les modifications en termes de ressources humaines répondent toutes à la même philosophie générale: REDEPLOIEMENT. Qui dit redéploiement dit moyens constants et qui dit moyens constants dit que pour un poste de cadre créé c'est un poste de terrain qui disparaît. La FSU n'a bien sûr pas voté ce nouvel organigramme.

#### GÉREZ LE CHANGEMENT POUR FAVORISER VOTRE AVANCEMENT





indiqué qu'elle serait vigilante pour le vérifier.

# 2<sup>Eme</sup> point à l'ordre du jour : avis sur le nouvel organigramme.

Qui dit nouveaux objectifs dit nouvel organigramme. Et donc nous voici amenés, encore une fois, à nous prononcer sur un nouvel organigramme, le 7ème en un peu plus de 3 ans. D'ailleurs, le DG a pris les devants en introduisant son propos et en déclarant : «les mauvaises langues diront encore un»; et vous savez bien que nous sommes «mauvaises langues!».

Le gros changement concerne la disparition de la DGA Aménagement avec le rattachement de la Direction des Res-

Ce CTP étant prévu sur la journée, nous arrivons à la pause «déjeuner». Nous sommes allés retrouver les collègues encore présents, mobilisés contre le projet de territorialisation, et qui «sandwichaient dans le hall». Ce fut l'occasion de poursuivre la discussion sur la façon dont l'administration traite ses agents. Une fois encore, nous avons senti le désarroi d'un certain nombre de collègues. Messieurs JALLOT et VERNA qui nous ont annoncé une nouvelle ère vont décidément avoir beaucoup de travail...

# 3ème point à l'ordre du jour : Avis sur le projet de service «personnes âgées, personnes handicapées»

Le directeur est venu nous présenter un projet de service pour l'élaboration duquel les agents ont été associés. Des groupes de travail sont encore en cours, notamment sur l'usager au cœur des préoccupations ; il va sûrement être intéressant de voir ce qui en ressort. Ces groupes de travail ont été constitués sur la base du volontariat. Or, il s'avère que les travailleurs sociaux n'y participent pas. Interrogé sur ce point, le directeur a fait savoir qu'il se rapprocherait de ces derniers pour savoir si ce refus de participer est lié à leur mal être.

4ème point à l'ordre du jour, le DGS a fait un point sur les suites des groupes de travail concernant les subdivisions. Beaucoup trop rapide pour que nous puissions prendre des notes, ces informations nous seront transmises dans le compte rendu.

Pour le 5ème point à l'ordre du jour, le président Albéric de MONTGOLFIER arrive en même temps que des cordes de pluie. Faut-il y voir un signe ?...En ef-

fet, pour <u>la territorialisation</u> le président a fait un détour par la salle 021. Un grand nombre d'arguments avaient déjà été développés la veille au soir lors de l'entretien dans le cadre du préavis de grève. Les organisations syndicales ont néanmoins redit l'aberration de ce découpage, rendez-vous étant pris pour le groupe de travail mis en place.

# 6ème point à l'ordre du jour : évaluation 2011-2012

Dans le cadre expérimental, le conseil général a mis en place, il y a 3 ans, l'évaluation professionnelle conformément au décret n° 2010-716 du 29 juin 2010. Pour cette 3<sup>ème</sup> année d'expérimentation seront concernés les cadres (3<sup>ème</sup> année consécutive), la DGA patrimoine (2ème année) et pour la première fois 1 subdivision et 3 collèges. Comme les années précédentes les nouveaux évalués seront formés ainsi que les nouveaux évaluateurs. Toutefois, pour les collèges, les évaluateurs pourraient ou devraient être les gestionnaires (peut-être accompagnés du chef du service éducation). Du coup, la question de l'assiduité desdits gestionnaires à la formation se posera. Peut-être pas dès cette année mais dès que l'on va étendre à d'autres collèges, avec des gestionnaires pas forcément très enclins à seconder le Conseil géné-

Pour cette année, au vu de l'expérience des deux années passées, l'administration soumet à l'avis du CTP les nouveaux formulaires. La FSU redit toute son inquiétude quant à ce nouveau mode d'évaluation qui se substituera à la notation. En effet, ce système qui individualise les agents les mettra en concurrence les uns par rapport aux autres puisque comme la loi le prévoit, une partie du régime indemnitaire en

dépendra. En outre, dans ce mode d'évaluation, on remplace la notion de valeur professionnelle par celle de la réalisation d'objectifs. Les services ne sont plus envisagés comme des équipes assurant collectivement des missions mais comme une addition d'individus évalués sur ces objectifs. La FSU n'a pas voté pour cette expérimentation.

**T**ème point à l'ordre du jour : la pose des congés, en raison du calendrier scolaire, la prise des congés 2011 est autorisée jusqu'au 4 janvier 2012 inclus, (de toute manière, les dérogations sont toujours prévues par la loi et, pour raison de service, il est toujours possible de négocier dans sa direction). Les ponts négociés seront soumis au prochain CTP. Comme il y en aura 6 possibles nous avons rêvé pouvoir tous les faire... En fait, conformément au protocole ARTT, 4 seront à choisir par le CTP.

#### **8**ème point : les questions diverses

- Il est rappelé que l'ensemble des collègues n'est pas traité de la même manière lorsqu'il y a désobéissance, suivant leur catégorie et leur place dans l'organigramme, (Cf. le N°12 de l'info C.G. 28, l'article CAP)
- Nous rappelons que les collègues de circonscription qui viennent sur CHARTRES, notamment pour accompagner des jeunes, n'arrivent pas à obtenir de cartes de parking pour la place de la République. Le DGS nous informe que cela sera réglé dans les meilleurs délais
- Le CNFPT ne prend plus en charge les frais de déplacement inhérent aux formations mais le conseil général les prendra bien sûr en charge.

8 déc. 2011 Le CTP de décembre se tenait en salle n°1 place Châtelet. C'est donc bien tassés les uns contre les autres que nous entamions l'ordre du jour de ce dernier CTP de l'année 2011.

# $1^{\rm ER}$ point à l'ordre du jour : Avis sur le projet de DSP en matière de Transbeauce.

Le conseil général délègue sa compétence transport du réseau Transbeauce à «Transports d'Eure et Loir» une société Anonyme simplifiée. Cette délégation dite de service public arrivant à échéance en 2011 le Conseil général va relancer une consultation pour la renouveler. Le Directeur en charge du dossier nous a expliqué que la faiblesse des risques pris par le délégataire actuel (à qui le CG met à disposition le dépôt-atelier de Mainvilliers ou encore 165 autocars sur les 222 qui assurent le transport) était «limite légal»! Du coup, après avoir brièvement expliqué que d'autres solutions que la DSP existaient, il a indiqué que la nouvelle DSP (puisque ça en serait encore une) sera rééquilibrée notamment au travers d'une plus grande

Le recours à une DSP pour la gestion du réseau Transbeauce doit être approuvé par l'Assemblée départementale après avis du CTP (Df. Le compte rendu du CTP du 8 déc. 2011). Lors de la séance d'Assemblée un élu demande que soit décliné le vote lors du CTP. Personne ne sait lui répondre. Le Président, qui ne siège pas en CTP, bredouille un «avis favorable à l'unanimité» que quelqu'un une abstention mais ça ne compte pas comme suffrage exprimé donc c'est de l'unanimité». Le Vice-président qui préside les instances paritaires ne corrige pas. Donc Messieurs pour que vos dossiers soient à jour : 3 organisations syndicales dont la FSU ont voté contre et 2 se sont abstenus. Donc résultat du vote du CTP sur le recours à une délégation de service public pour le réseau de trans-CONTRE : 4

ABSTENTION: 4

POUR : 8 (les représentants de l'administration). Comme unanimité ce n'est pas très unanime...

prise de risques pour le futur délégataire.

Même si cela nous semble plus juste que l'argent public ne soit pas mis à disposition des «Véolia» ou autre «Kéolis» pour faire du chiffre d'affaire cette future DSP n'a pas emporté notre vote. En effet, il existe d'autres modes de gestion de transports. Ainsi 5 départements assurent cette compétence en régies directes. Or, pour les 260 agents acteurs du transport sur le réseau «Transbeauce» cela ne voudrait pas du tout dire la même chose!

Et puis qui dit risque plus grand pour le futur délégataire dit vraisemblablement conditions de travail et d'exercice du service public essoré au maximum pour une meilleure rentabilité! La FSU a souhaité savoir en ultime question quels seraient les moyens de contrôle du CG sur cette DSP. Réponse : nos ressources internes ou bien...un prestataire externe!

## $2^{\text{Eme}}$ point : Avis sur l'organisation des astreintes au sein du CG.

Ce document regroupe tous les types d'astreintes mises en place dans notre collectivité. Il rappelle les astreintes existantes et déjà examinées comme celles de la direction des routes. En outre, il officialise les astreintes de la direction du patrimoine et instaure des astreintes d'autorité.

Les astreintes de la direction du patrimoine sont mise en place pour pallier les évènements exceptionnels qui ne pourraient être gérés par les personnels présents sur les sites lorsqu'il y en a (exemple des collèges).

Les astreintes d'autorité seront assurées par les membres du comité de direction (c'est-à-dire le DGS, Sa DGS adjointe et le 4 DGA). La FSU s'est étonnée de la mise en place de ces astreintes. Nos DGA sont bien logés par nécessité absolue de service ; c'est d'ailleurs à ce titre qu'ils n'acquittent pas plus leurs factures de fluides (eau, électricité, gaz...) que

leur loyer. Cette nécessité absolue de service implique entre autre qu'ils sont joignables à tout moment (sauf bien sûr lorsqu'ils sont en vacances à l'autre bout du monde !). Alors pourquoi mettre en place ces astreintes, est-ce pour que tous les DGA puissent justifier la nécessité absolue de service et par la même leur logement ??? L'administration nous a expliqué qu'un DGA pouvait être parfois non joignable (mon exemple de vacances à l'autre bout du monde ; donc le truc qui arrive tous les 4 matins bien sûr!) et qu'il fallait bien que des décisions puissent être prises par quelqu'un d'habilité. Nous sommes restés plus que circonspects. En effet, nous serions curieux de savoir quelles décisions pourrait prendre un DGA comme celui des territoires ou encore celui des cultures (on ne veut pas Que certains pensent qu'on leur en veut particulièrement!) en cas de gros clash, qui ne pourrait pas attendre le retour du DGA concerné parti en Papouasie Orientale, ou le DGS lui aussi parti mais au pôle nord, dans un établissement pour personnes âgées par exemple.

Bon, même si on fait un peu caricatural pour planter le décor, on se demande bien ce qui a réellement motivé la mise en place de ces astreintes!?

#### 3<sup>ème</sup> point : Avis sur le plan de formation 2012

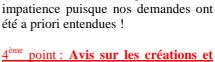
Comme tous les ans, on nous présente le plan de formation pour 2012. Premier regret, ce plan vient bien tard. En effet, avec le temps qu'il soit effectivement mis en place, notamment du fait les délais de passations de marchés, ce n'est pas avant la fin du premier semestre que les collègues pourront réellement partir. Au moment où arrivent…les congés d'été. Cela raccourcit quelque peu la période de formation et l'étalement des départs jusqu'à parfois empêcher celui de certains. A priori cela sera revu l'an prochain.

Deuxième regret, il n'y a aucun bilan réalisé qui reprendrait les formations réellement effectuées, pourquoi celle demandées et non réalisées ne l'on pas été, montant de l'enveloppe prévue et montant effectivement consommé... cela aussi devrait être résolu l'an prochain.

Troisième regret, dans quelques endroits le non remplacement des collègues qui partent en formation est un frein au départ en formation.

Ce qui est dommage c'est que ces regrets nous les répétons

inlassablement tous les ans...vous dire si nous attendons l'an prochain avec impatience puisque nos demandes ont été a priori entendues!

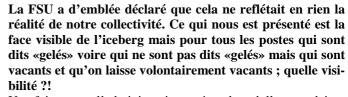


suppressions de postes. La page qui nous est présentée se décline en 5 paragraphes :

- les créations de postes liées au transfert du parc (2) ;
- les créations et suppressions de postes suite aux CAP et réussite à concours (9 suppressions et 9 créations) :
- les créations liées à la «dernières nouvelle» organisation (3 postes : 2 attachés et un ingénieur) ;
- l'évolution pour mise en adéquation avec le profil d'agent (suppression d'1 poste d'administrateur et création d'un poste d'attaché);
- l'ajustement des ressources (création d'un poste d'adjoint adm. et suppres-

sion d'un au CDE ?).

MUCCE



Une fois encore l'administration a répondu qu'elle entendait et que nous aurions à l'avenir un état réel des postes existants, de ceux occupés, de ceux vacants et par direction...

En attendant des lendemains plus transparents à défaut de lendemains qui chantent, nous nous sommes abstenus.

#### Pour le 5<sup>ème</sup> : Avis sur les ponts pour l'année 2012

L'administration propose :

Lundi 30 avril (pont du 1er mai),

Vendredi 18 mai (pont de l'Ascension),

Lundi 24 décembre (pont de Noël),

Lundi 31 décembre (pont du jour le l'an).

Belle unanimité de vote sur ce point qui sans être éminemment politique n'en demeure pas moins important pour l'ensemble des collègues. Tant pour ceux qui souffrent de venir travailler

que pour ceux qui ont tout simplement une vie en dehors du CG!

## 6ème point : Avis sur le projet de service de la Direction des ESMS

Cette présentation du projet de service des établissements et services médico-sociaux fait suite aux autres projets de service de la DGAS déjà présentés en CTP (reste à venir ceux de la PMI et de l'insertion). Le premier élément qui nous est présenté pour expliquer ce nouveau projet est le besoin de lisibilité. Lisibilité n'est-ce pas le cousin germain de la communication. La communication est décidément un fer de lance des politiques publiques où qu'elles se situent. Mais bien communiquer n'est pas gage de bien servir l'usager.

Sur la 2<sup>ème</sup> diapositive du power point (vous savez ce logiciel qui permet de communiquer à coup de 3 ou 4 phrases soigneusement choisies par diapo) est mentionnée la constitution de groupe de travail sur la base du volontariat. Sauf que ce groupe de travail était pour une fiche action dans un projet qui en comporte 14. Et qu'en plus un certain nombre de participants sont réservés sur ce groupe, notamment sur la reprise de ce qui a été dit par les agents au moment de trancher.

Et puis, ce nouveau projet se met en place à effectif constant dit l'administration mais apparemment en baisse si on prend l'équivalent temps plein avec bien sûr un accroissement des charges de travail.

Après la belle unanimité lors du point précédent nouvelle fracture entre les représentants de l'administration qui votent tous pour et les organisations syndicales représentant les personnels qui s'abstiennent.

#### 7<sup>ème</sup> point : les questions diverses

L'administration a une foule de points divers à aborder :

1/ la traçabilité des décisions prises en CTP. Un tableur sera

Gérard Sourisseau se félicite que depuis quelque temps on mette de l'humain pour accompagner les réformes au sein de notre collectivité.

<u>1ère</u> remarque: quel dommage qu'il ait fallu toute cette casse, toute cette souffrances pour certains, toute cette énergie face à une administration malmenante parfois, sourde souvent...

<u>2<sup>ème</sup> remarque</u>: la vie et surtout la vie professionnelle nous a appris qu'avant de se réjouir il fallait attendre et voir! Donc l'année à venir nous permettra de constater si l'ère nouvelle annoncée, celle du dialogue et de la concertation est un mirage ou un fait...

<u>3<sup>ème</sup> remarque</u>: un peu d'humain pour faire passer les décisions c'est bien mais des décisions elles-mêmes plus humaines c'est-à-dire plus justes, concertées et moins douloureuses... c'est mieux!

# Manager, c'est diminuer le stress... en maintenant la pression.



mis en place dans lequel l'ensemble des décisions prises sera listé et leur mise en place répertoriée.

2/ Groupe de travail sur la territorialisation des services de la DGAS : suite à notre demande, il y aura bien 2 représentants par organisations syndicales et non pas un comme initialement prévu.

3/ Dans le cadre de l'expérimentation de l'évaluation ce n'est pas 3 collèges mais 4 qui intégreront l'expérimentation (Jean

Monnet à La Loupe, la Loge des bois à Senonches, Anatole France à Châteaudun et Albert Sidoisne à Bonneval. Dans 2 collèges les collègues seront évalués uniquement par leur responsable fonctionnel du collège et dans les 2 autres l'évaluation aura lieu avec en plus le chef du service éducation du Conseil général.

4/ Le DGS tient a indiquer que suite au dernier CTP il n'y a pas de malaise systématique et généralisé au sein de la direction des interventions sociales. Mais que quelques situations ont bien été identifiées.

La FSU rappelle que parfois la juxtaposition de malaises individuels masquent autres choses de plus important et qu'en outre la multiplication des situations individuelles est souvent contagieuse. Nous évoquons l'hypothèse d'un travail qui pourrait permettre de définir des indicateurs pour dépister et définir les difficultés en vue de résoudre le plus en amont possible celles-ci.

#### Visite du collège Louis Armand à **Dreux par le SISTEL:**

Celui -ci envisage de voir la pénibilité des postes sur le gestuel, les postures au travail et d'un matériel adéquat pour optimiser les conditions de travail des agents.

La FSU s'interroge sur l'action menée et surtout se demande si la même action sera menée pour l'ensemble des autres collèges qui se trouvent dans la même situation déplorable : manque de matériel et de personnels. L'administration confirme que les membres du CHS effectueront d'autres visites d'établissements.

Les premières visites prévues sont celles du collège Martial Taugourdeau à Dreux puis du collège Hélène Boucher à Char-

Le service de restauration du collège Hélène Boucher est à saturation depuis quelques années déjà. Des personnels nous ont alertés sur leurs conditions de travail. Actuellement, 620 repas sont servis quotidiennement. Pour cela, seulement 3 personnes sont en cuisine pour la préparation. Du côté des locaux, des bâtiments pas adaptés pour un self, une cuisine en sous-sol, un réfectoire, trop petit à l'étage, un ascenseur qui n'est plus aux normes de sécurité... la liste n'en finit plus. Il y a une vraie urgence à ce que le CHS constate l'étendue des dégâts sur site.

Nous avions eu quelque espoir d'amélioration à lors de l'annonce du travail sur la sectorisation scolaire, mais hélas cet espoir est sacrément entamé. En effet, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'éducation ou les conditions de travail, mais qui sont plutôt dues aux

#### CAP - CAP - CAP

La dernière CAP fut, pour une fois, relativement sereine. Tous les collègues qui avaient la possibilité de passer à l'échelon minimum l'ont obtenu.

Vous avez tous reçu votre fiche d'évaluation, pensez à regarder si vous êtes promouvable et surtout mentionnez le sur votre fiche et dites-le lors de votre entretien à votre évaluateur. Ce dernier a obligation d'émettre un avis, c'est aussi l'occasion de lui demander de se positionner sur votre promo.

relations entre un Sénateur-Président de Conseil général et un Député-maire, la sectorisation n'est pas prête d'aboutir... et sauf miracle (mais ça on n'y croit pas!) ou pression des personnels et des organisations syndicales les conditions de travail et d'accueil de la restauration scolaire à du collège Hélène Boucher ne sont pas prêtes de s'améliorer!

#### **Rue des Chaises:**

Toujours les mêmes symptômes pour un certain nombre de nos collègues et pour cause puisque à l'heure où nous écrivons toujours aucune solution n'a été apportée sur place.

La cellule de coordination s'est réunie le 13 décembre 2011, l'ARS et le CSTB ont bien conclu qu'il existait des sources de pollutions mises en évidence. Elles pourraient être dues aux stores extérieurs, au système de ventilation et prochainement le carrelage ancien va être exploré. Et des analyses de particules pourraient être réalisées. Alors 2012 sera t'elle l'année de la solution pour les collègues de la rue des Chaises ?!

Enfin, après 3 ans d'attente, le règlement intérieur a été voté par la plupart des organisations syndicales, tout n'est pas parfait, il y manque l'essentiel : le document unique (1)

#### Qu'est-ce que le document unique ?



- Le Document unique est une démarche obligatoire qui permet de définir les risques auxquels sont exposés les salariés dans l'entreprise, quelle que soit l'activité et quels que soient les risques (mêmes mini-
- Il permet de former et informer le personnel sur la sécurité dans l'entreprise. Il doit être mis à la disposition du personnel.
- Il doit démontrer, en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, que l'employeur a évalué, prévenu et géré les dangers auxquels sont exposés le(s) salarié(s).
- En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, en l'absence de document unique, la responsabilité de l'employeur est engagée. C'est LA FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR qui peut être retenue.
- Un document unique inexistant ou insuffisant peut entrainer une amende de 1500 à 3000 € en cas de contrôle.



#### Bulletin d'adhésion à la FSU

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom	Prénom
	adresse mail
Adresse postale	Code postal Ville
Direction	. Service Catégorie Grade
	- Cotisation : 0,6 % du salaire annuel net
Bulletin à renvoyer :	

Tél.: 02.37.23.60.90 - syndicat\_unatos\_fsu@cg28.fr ou sdu.clias-fsu28@orange.fr

#### REFORME TERRITORIALE: «ET C'EST PARTI!!»

y est, le train est sur les rails, la réforme territoriale, votée par l'Assemblée le 16 novembre dernier, va faire ses premiers pas avec, dès le 1er trimestre de cette année, l'entrée en vigueur du volet sur l'Intercommunalité. Et d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2013, toutes les communes devront avoir rejoint une intercommunali-

Les Préfets, maîtres d'œuvre de sa mise

en application, avec le nécessaire assentiment des élus locaux, vont être confrontés à des difficultés majeures : la question relative aux pouvoirs des maires va certainement être posée. Et le transfert de compétences sera sans aucun doute au cœur de cette réforme.

« Intercommunalité ? Mais que nous raconte-t-il? Nous sommes agents du Conseil général, pas d'une mairie!! »

Que nenni chers collègues. Le sort des Départements est directement lié à celui de l'intercommunalité et à son développement. En effet, la loi encourage la création de celle-ci, et crée une nouvelle catégorie d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale: la Métropole. Certes réservée aux regroupements de communes représentant au moins 500 000 habitants, cette nouvelle structure va récupérer deux compétences actuellement assumées par les Conseils généraux : les transports scolaires et la gestion des routes départementales. La première, Métropole Nice Côted'Azur (46 communes), a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La loi encourage également la fusion de collectivités (entre communes, entre départements, entre régions). L'Alsace pourrait d'ailleurs être précurseur en la matière avec une fusion de ses deux départements (Bas-Rhin et Haut-Rhin).

Alors quels peuvent être les enjeux d'une telle réforme pour les départements en général, et pour les agents en particulier?

D'abord, le développement de l'intercommunalité, avec cette tendance à vouloir créer de « super communautés de communes » (ex.: développement de Chartres Métropole - 36 communes), ne risque t'il pas, à terme, de provoquer un regroupement de compétences, voire le déshabillage total des compétences dévolues à certaines collectivités territoriales, v compris de droit?

L'important dans la vie, c'est de quelle monière tu te perçois!



Ensuite, l'élection, en mars 2014, de conseillers territoriaux siégeant à la fois au Conseil général et au Conseil régional n'entrainera pas la fusion de ces collectivités, mais leur donnera la possibilité d'adopter un schéma conjoint d'organisation des compétences et de mutualisation des services. A noter que si elles ne le font pas, elles seront soumises à des sanctions !! A noter également que la Métropole, si elle existe, doit être consultée, car elle peut, de droit, se ré-

server certaines compétences. Quelles en seront les conséquences pour les agents concernés?

Enfin, la clause de compétence générale, qui permettait à une collectivité de s'occuper d'un domaine qui n'est pas forcément de son ressort, si elle est maintenue pour les communes, sera supprimée pour les régions et les départements au 1er

> janvier 2015. Pour mémoire, les départements ont aujourd'hui cinq compétences obligatoires : la solidarité (protection maternelle et infantile, protection de l'enfance, parentalité, insertion sociale et professionnelle dont la gestion du RMI/ RSA, promotion de la santé, accueil (assistantes et assistants maternels), personnes âgées et dépendantes, notamment l'APA, personnes handicapées), les infrastructures routières et les transports (scolaires), l'éducation (collèges), la culture et le patrimoine (Archives départementales, musées départementaux, Bibliothèque départementale), et la sécurité civile et sanitaire (service d'incendie et de secours). Quid des actions menées par les Conseils généraux en dehors de ses obligations? Et quid de ces compétences obligatoires à partir de

> En conclusion, nous aurons tous noté qu'il y a deux grands absents dans cette

réforme : les personnels, pour qui le danger est grand en cas de transfert (régime indemnitaire, personnels non titulaires...), et les usagers à qui l'on va soumettre un nouveau découpage territorial (attention aux démarches administratives....aux quatre coins de la région !!).

2014?

En outre, n'assistera t'on pas à une recrudescence du clientélisme favorisé par le cumul des mandats ? Quant à la mutualisation des services, quelle aubaine pour les institutions pour supprimer des emplois!

on l'aime, on le défend

«A QUELLE SAUCE VA-T-ON **NOUS MANGER ??»** 

# Dette publique, l'embrouille!

#### Ils essaient de nous embrouiller mais c'est plutôt simple à comprendre

ethème de la dette publique est utilisé dans les entreprises et les services publics comme une arme idéologique pour essayer de convaincre les salariés du caractère inéluctable d'une austérité aggravée.

Le Conseil général d'Eure et Loir ne fait pas exception; pour justifier l'ensemble des décisions prises nos interlocuteurs nous sous-entendent systématiquement la «dette publique». Vous lisez tous les journaux ou écoutez la télévision disent-ils! Ils se servent de cette dette que leurs mentors nous ont imposée, traité après traité, loi après loi, à coup de déréglementation des législations et de l'économie. Ils prétendaient : «maîtriser la crise», «moraliser le capitalisme»; ils ont totalement échoué. En France, la dette augmente depuis plus de trente ans et c'est avec le recours de plus en plus systématique aux marchés financiers que la dette publique française s'envole. (La dette publique c'est: la dette de l'État + celles des collectivités locales+ la sécurité sociale).

la dette publique française est de : 14% du PIB en 1974, 63,3% du PIB en 2003, 82,3% en 2010, soit 1591,2 milliards d'euros.

#### Pourquoi cette explosion de la dette publique?

#### 1)Le choix de recourir aux marchés financiers:

L'origine de cette explosion de la dette publique est liée à l'obligation faite de se tourner vers le privé pour les besoins de financement publics.

Auparavant l'État pouvait emprunter directement et sans intérêts auprès de la Banque Centrale. Cette possibilité, perçue comme un manque à gagner par les banques, a été interdite.

Conséquence, les prêteurs sont devenus les grandes banques privées, les sociétés d'assurance et fonds divers. Ils se sont « gavés » grâce à la dette publique.

#### 2) La réduction des prélèvements obligatoires.

Au cœur des facteurs qui participent à l'augmentation de la dette publique, il y a les efforts répétitifs des gouvernements pour faire reculer les prélèvements obligatoires: impôts, cotisations, et ce, au nom de la compétitivité mais aussi à des fins électorales. Les gouvernements successifs n'ont cessé de multiplier les cadeaux fiscaux et para-fiscaux (allègements de "charges sociales", suppression de la taxe professionnelle, baisse de l'ISF...) au profit des entreprises, au nom de la compétitivité pour éviter (sans grande réussite!) les délocalisa-

Le manque à gagner total, pour l'État, des allègements accordés aux entreprises est de 172 milliards d'euros, soit 67.7% du total des recettes fiscales nettes du budget 2011 et 1,87 fois le déficit prévu !(qui du coup se désengage et transfert au collectivités moult compéten-

L'accumulation de la dette et la progression des intérêts ont ensuite fait "boule de neige". Cet effet ajouté à une croissance économique de plus en plus ralentie a mécaniquement fait augmenter la dette publique.

Cette spirale se trouve renforcée par un système devenu totalement « hors de contrôle », avec la mise en place d'outils spéculatifs : paradis fiscaux, opacité des transactions, produits dérivés et ventes à découvert. La motivation des spéculateurs ne s'embarrasse d'aucun état d'â-

Après l'échec de toutes les politiques mises en œuvre, loin de tirer les leçons des crises à répétion, les tenants des logiques libérales continuent plan après plan, toujours dans le même sens : austérité, privatisation, démantèlement... L'immense majorité de nos dirigeants (États et collectivités territoriales) répètent à l'infini le même discours «rassurer les marchés financiers, réduire les défi-

cits, faire des efforts».... En décrypté cela donne :

« ne vous inquiétez pas, les dettes publiques seront honorées, le problème de la crise ce ne sont pas les marchés financiers mais les incertitudes que fait planer le poids de la dette publique. Pour résoudre la crise il faut donc réduire la

dette publique et par la même engager de nouveaux efforts et cela passe par privatiser, précariser le marché du travail et surtout... réduire les budgets so-

Une telle logique, si elle permet à certains de s'enrichir énormément, est vouée à l'échec pour le prix Nobel, Joseph Stiglitz : «Renforcer l'austérité n'aura pour résultat que de ralentir la croissance de l'Europe et d'accroître ses problèmes budgétaires »

La dette n'est pas mauvaise en soi. Il y a de bonnes et de mauvaises dettes. Tout dépend de l'utilisation que l'on fait de l'argent emprunté. Si il est utilisé pour accroître les richesses réelles, cela fait de la croissance durable et saine entraînant un accroissement des recettes publiques (impôts et cotisations sociales), ce qui permettra de rembourser l'argent emprunté.

Le rationnement systématique des finances publiques que ce soit celles de l'État, des collectivités territoriales et de la protection sociale est une mauvaise chose. L'austérité comme réponse à la dette nous engage dans un cycle vicieux austérité-récession.

Pour mieux masquer la réalité des responsabilités, ils nous (surtout les fonctionnaires bien sûr!) culpabilisent chaque jour.

Cette crise financière et l'importance de la dette publique, sont le résultat de choix politiques mis en œuvre.

L'enjeu pour chacun d'entre nous c'est de ne pas nous laisser imposer des choix dont nous ne voulons pas. La mobilisation, l'intervention de chacun seront déterminantes.

# Dernière minute - Dernière minute - Dernière minute

Ça y est, c'est tombé sur les ondes radio le vendredi 13 (ouh là là, les superstitieux vont y voir un signe!); le France perd son triple A. Et vous savez quoi ? Et bien le ciel ne nous est pas tombé sur la tête. Et les mêmes qui nous ont ressassé que cela était inenvisageable et constituerait une catastrophe nous disent aujourd'hui que ce n'est pas la fin du monde et que notre économie a la capacité de rebondir.

Donc toutes ces claques successives qu'on nous a mises en nous demandant de tendre l'autre joue pour le bonne cause (le triple A), tous ces reculs, cette austérité, auraient eu d'autres buts inavouables...!!?? Et que vont-ils bien pouvoir nous dire en 2012 pour que nous leur fassions